

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****2 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux Juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia - Mr BUEMI Bruno - Mr DELCROIX Thibaut – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric - Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVRE Stéphanie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mme DHONT Audrey - Mme LEQUIMME Frédérique – Mme GRARD Tiphaine – Mme LAMBERT Marie

Ont donné procuration : Mme DHONT Audrey à Mme WADBLED Laetitia - Mme LEQUIMME Frédérique à Mr BUEMI Bruno – Mme GRARD Tiphaine à Mr VERDIERE Andy – Mme LAMBERT Marie à Mme VAN EECKHOUT Sophie.

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	23	27

Objet : MODIFICATION DES MODALITES DE FACTURATION DU SERVICE PERISCOLAIRE (délib. 2026/07/07)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une demi-heure gratuite au sein du service périscolaire avait été instaurée à titre exceptionnel afin de faciliter l'organisation des familles, en raison des horaires de sortie échelonnés mis en place dans les écoles.

Considérant que le fonctionnement des établissements scolaires est désormais revenu à un rythme normal et que les contraintes organisationnelles liées au contexte sanitaire ne sont plus en vigueur ;

Considérant l'augmentation constante de la fréquentation du service périscolaire, nécessitant un renforcement des moyens humains et matériels afin de garantir un accueil sécurisé et de qualité pour les enfants ;

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement du service et la nécessité d'assurer sa pérennité dans des conditions équitables pour l'ensemble des usagers ;

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer la demi-heure gratuite du service périscolaire et de fixer une participation forfaitaire de 2 € dès l'arrivée de l'enfant au périscolaire, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

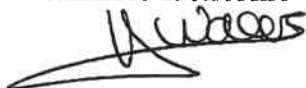
Approuve à l'unanimité la suppression de la demi-heure gratuite du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

Approuve à l'unanimité l'application d'un tarif forfaitaire de 2 € dès l'arrivée de l'enfant au service périscolaire.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,**

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy

**Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 6 Juillet 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 26 Juin 2026
le Maire.**